

**FIDUCIAIRE|SUISSE section vaudoise****vous propose ses prochains séminaires pour l'année 2024****Contrôle restreint & Co**

---

**Jeudi 18 janvier 2024****Hôtel de la Paix, Lausanne****08h30 - 17h00**

Prix : CHF 680.- (CHF 600.- pour les membres de FIDUCIAIRE|SUISSE)

Cette journée partagée sous le signe de la révision nous portera sur différents axes.

Nous aurons droit à un aperçu de la nouvelle édition du Tome MSA « Tenue de la comptabilité et présentation des comptes » et aborderons quelques points soigneusement choisis.

Des expériences variées dans le cadre de renouvellements de l'agrément nous seront présentés tout comme nous passerons à travers certaines jurisprudences pleines d'enseignements.

Nous parcourrons la proposition d'emploi du bénéfice au bilan... ou pas ?! puis quelques cas pas piqués des vers (postposition, crédit COVID, réviseur agréé selon l'art. 725a al. 2 CO, ...).

L'année 2023 ayant été marquée par le nouveau droit de la SA et les nouvelles contraintes pour le réviseur dans les situations de 725 CO, nous nous replongerons dans ces articles au moyen de cas concrets tirés de la pratique. Nous profiterons également de nous intéresser aux dispositions relatives à la compensation des pertes.

**Benjamin Chapuis** : Expert-comptable diplômé, prof. Haute école de gestion Arc, Neuchâtel – Qualité et Conseils Sàrl Neuchâtel

**Yanick Platel** : Expert fiduciaire diplômé, Platel Conseil & Audit SA à Lausanne

**Techniques comptables**

---

**Jeudi 8 février 2024****Hôtel de la Paix, Lausanne****08h30 - 17h00**

Prix : CHF 680.- (CHF 600.- pour les membres de FIDUCIAIRE|SUISSE)

Nous avons le plaisir de vous proposer, pour cette journée comptable, plusieurs thématiques dans l'air du temps notamment les problèmes de trésorerie. Le nouveau droit de la SA donne une importance particulière à la surveillance de la solvabilité par le Conseil d'administration. Quel outil doit être mis à sa disposition ? Comment la direction et la fiduciaire peuvent l'aider à couvrir cette obligation ? Nos conférenciers nous donneront des pistes tant au niveau comptable que juridique.

Les exigences de liquidité augmentent pour toutes les entreprises et en particulier pour celles inscrites au registre du commerce. La nouvelle loi sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, modifie différentes lois comme par exemple le CO, la LP ou l'ORC. Une des mesures prises concerne les créances de droit public (AVS, impôts, TVA) qui feront à l'avenir l'objet d'une procédure par voie de faillite. Les grandes lignes des nouvelles dispositions en lien avec le durcissement de la pratique, nous seront ainsi présentées.

Nous profiterons par ailleurs d'aborder le concept de l'abandon de créance. Pourquoi ? Quand ? et Comment ?

Bien sûr, quelques aspects choisis de la tenue de la comptabilité et de l'établissement des comptes agréeront notre journée. Nous ferons également un bref retour sur la mise en pratique du nouveau droit de la SA et des erreurs d'interprétation fréquemment rencontrées. Puis nous ferons un aparté sur la convention d'actionnaire en soulevant les clauses qui doivent absolument y figurer ou qu'il vaut mieux ne pas indiquer.

**Yves Darbellay** : Expert-comptable diplômé, Directeur-Associé chez Fiduciaire FIDAG SA, chargé de cours à HEC Lausanne et à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne, membre de la Commission d'audit d'EXPERTsuisse

**Julien Rouvinez** : Avocat, Associé chez Kellerhals Carrard, Dr. iur., LL.M.

## Spécificité du gain immobilier et du droit de mutation - Rencontre avec les notaires

---

**Jeudi 28 mars 2024**

**Hôtel de la Paix, Lausanne**

**13h30 - 17h00**

Prix : CHF 420.- (CHF 350.- pour les membres de FIDUCIAIRE|SUISSE)

Dans un séminaire conjoint Fiduciaire|Suisse et l'ANV, nous vous proposons une revue de diverses spécificités des impôts indirects liés aux transactions immobilières.

Nous étudierons divers aspects du gain immobilier et du droit de mutation, puis profiterons d'un moment d'échange avec les membres de l'ANV présents.

**Thierry De Mitri** : Expert fiscal diplômé, licencié en droit, De Mitri Conseils SA à Lausanne

**Nicolas George** : Responsable LMSD, Administration cantonale des impôts, Lausanne

**Steve Pittet** : Responsable des gains immobiliers, Administration cantonale des impôts, Lausanne

## Revue de jurisprudences et pratique fiscale en matière de personnes morales

---

**Lundi 23 septembre 2024**

**STCC, Ecublens**

**08h30 - 17h00**

Prix : CHF 680.- (CHF 600.- pour les membres de FIDUCIAIRE|SUISSE)

La première partie de la matinée sera dédiée à la revue des différentes jurisprudences fiscales rendues par nos instances fédérales et cantonales (TF et CDAP du TC) durant les derniers mois, ainsi qu'aux nouveautés fiscales.

Puis nous aborderons le traitement fiscal d'une holding qui souhaite fusionner avec une société qu'elle a achetée (fusion post-acquisition) – des contraintes temporelles à respecter, des impacts fiscaux d'une fusion de la mère par la fille ou de la fille par la mère, de la liquidation de la holding, etc.

L'après-midi sera consacré aux sociétés de services – quelles sociétés sont qualifiées de sociétés de services, comment déterminer le revenu minimal qu'elles doivent réaliser, définir un cost-plus ou un prix de transfert qui corresponde à la pratique.

Nous terminerons en abordant les problématiques de TVA dans les sociétés de services, axé sur les études et sociétés d'avocats, ainsi que des groupements de professions médicales.

**Pierre Dériaz** : Expert fiscal diplômé, Directeur Division de la taxation, Administration cantonale des impôts à Lausanne

**Cédric Stucker** : Expert fiscal diplômé, Administrateur de Fiscaplan SA à Yverdon-les-Bains

**Swen Collomb** : Expert-comptable diplômé, Responsable de la section Expertise, OIPM à Yverdon-les-Bains

**Isabelle Homberger Gut** : Experte fiscale diplômée, Directrice de Homberger TVA Sàrl à Fribourg



## Charmey (réservé aux membres Fiduciaire|Suisse)

**Jeu**di 3 et vendredi 4 octobre 2024

**Hôtel Cailler, Charmey**

**08h30 - 16h45**

*Places limitées*

Prix : CHF 1'500.- tout inclus (repas, boissons, logement, entrée aux bains)

En exclusivité pour nos membres, nous proposons un rendez-vous annuel de deux jours privilégiés de formation et de partage. Ces deux journées sont réparties en quatre ateliers dynamiques.

### **Jeu**di 3 octobre 2024

#### **8h30-12h00 : Comptabilité et Droit**

Indissociable ? Complètement ! Les états financiers et tous ces pendants qui sont au cœur de notre activité fiduciaire, exigent une rigueur et une connaissance sans faille. Nos conférenciers nous exposeront certains aspects particuliers en la matière, en passant par des techniques comptables, la revue de jurisprudences et même un peu de droit de la révision.

**Alexandre Gachet** : Lic. iur., LL.M., avocat associé, Kellerhals Carrard à Lausanne

**Yanick Platel** : Expert fiduciaire diplômé, Platel Conseil & Audit SA à Lausanne

#### **13h30-16h45 : Transmission d'entreprise**

Histoire de vie d'un entrepreneur, qui partage avec nous ce qu'il a vécu, planifié ou aurait pu planifier d'une autre manière (cas imagé). Notre conférencier, auteur du livre « le nouveau droit de la succession pour les chefs d'entreprises », nous livrera ses expériences et ses conseils sous forme d'un récit de vie, entre création d'activité indépendante, concubinage – mariage – divorce, transformation en SA de l'activité et autres éléments de planification fiscale et successorale que nos clients pourraient être avisés – ou non – de réaliser.

**Pascal Favre** : Directeur FJF Favre Juridique et Fiscal SA

### **Vend**redi 4 octobre 2024

#### **8h30-12h00 : TVA**

Cette année, notre très appréciée TVA nous réserve plusieurs thèmes croustillants notamment la révision partielle de la LTVA qui entrera en force le 1er janvier 2025, nous examinerons les mesures que nous pouvons déjà prendre.

Nous aborderons également les sujets tels que l'assujettissement des plateformes, le lieu pour les cours donnés en ligne, l'exclusion des agences de voyage. Bien sûr, les thèmes d'actualité seront évoqués ainsi que le relèvement des taux de TVA et ses conséquences administratives.

**Umberto Ottavianelli** : Chef remplaçant Division Contrôle externe - TVA à Berne

#### **13h30-16h45 : La fidélisation des collaborateurs et les secrets du recrutement**

Dans la première partie, Mme Kettenacker exposera la stratégie de sa banque visant à élaborer une approche claire pour le recrutement et la fidélisation des collaborateurs. Elle abordera également la création d'une marque employeur cohérente dans son secteur, où les entreprises doivent être particulièrement dynamiques et attrayantes pour attirer des talents.

Cette présentation sera suivie par celle de M. Schmid, expert dans le conseil aux entreprises focalisé sur l'aspect humain en matière d'organisation. Il accompagne les entreprises lors de recrutements pour des postes clés tels que les membres de la direction et du conseil d'administration. Il partagera sa vision sur la mise en place d'une stratégie de recrutement efficace et dévoilera les éléments clés favorisant la constitution d'une équipe performante, en mettant notamment en lumière l'importance d'identifier les comportements et le mode opératoire des personnes grâce à l'utilisation du test comportemental créé par sa société.

**Caroline Kettenacker** : Head Talent Management & Acquisition, Swissquote Bank SA

**Daniel Schmid** : fondateur de PULSIONS Management SA

Le jeudi en fin de journée, vous pourrez profiter des Bains suivis d'un apéro ainsi qu'un repas en commun pour tous les participants. Le nombre de place est limité afin d'encourager l'interactivité entre participants et intervenants. Vous êtes cordialement invités à intervenir, partager et exposer vos interrogations.

**INSCRIPTIONS AUX SÉMINAIRES 2024****Inscriptions possibles en ligne sur [www.fiduciairesuisse-vd.ch](http://www.fiduciairesuisse-vd.ch)**

- 18.01.24** (1 jour) **Révision (Lausanne)**  
(B. Chapuis, Y. Platel)  
CHF 680.- pour les non-membres / CHF 600.- pour les membres
- 08.02.24** (1 jour) **Techniques comptables (Lausanne)**  
(Y. Darbellay, J. Rouvinez)  
CHF 680.- pour les non-membres / CHF 600.- pour les membres
- 28.03.24** (1/2 jour) **Spécificité du gain immobilier et du droit de mutation (Lausanne)**  
(T. De Mitri, N. George et S. Pittet)  
CHF 420.- pour les non-membres / CHF 350.- pour les membres
- 23.09.24** (1 jour) **Fiscalité et revue de jurisprudence (Ecublens)**  
(P. Dériaz, C. Stucker, S. Collomb, I. Homberger Gut)  
CHF 680.- pour les non-membres / CHF 600.- pour les membres
- 03-04.10.24** (2 jours) **Charmey (réservé aux membres Fiduciaire|Suisse)**  
(A. Gachet, Y. Platel, P. Favre, U. Ottavianelli, C. Kettenacker, D. Schmid)  
CHF 1'500.- *tout inclus (repas, boissons, logement, entrée aux Bains)*
- Je désire un support de cours papier**

Nom, Prénom

Société

Rue, NPA/Ville

Téléphone

E-mail

 Membre FIDUCIAIRE|SUISSE

Section : \_\_\_\_\_

**Intolérances alimentaires** : \_\_\_\_\_

Les prix indiqués incluent l'inscription au cours, la distribution du matériel de cours, le repas de midi (pour les séminaires d'un jour) et les collations. En cas d'inscriptions à plusieurs cours en 2024, un rabais sera accordé : 5% pour 2,5 jours de formation, 10% pour l'ensemble des formations.

Conditions de participation

Les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée. Le délai d'inscription est fixé à 30 jours avant la date du séminaire. Une confirmation vous sera envoyée après votre inscription, suivie d'une facture à régler avant le séminaire. Une attestation vous sera remise à l'issue du séminaire. Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant pour toute la durée du séminaire (auquel cas le statut du participant réel sera considéré), sinon les frais d'annulation seront les suivants : jusqu'au délai d'inscription : sans frais, après le délai d'inscription et jusqu'à 7 jours avant le séminaire : 50% du prix du séminaire, moins de 7 jours avant le séminaire ou en cas de non-participation : 100% du prix du séminaire.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions de participation et d'annulation et je les accepte.

Lieu/Date

Signature

**Inscription à retourner à :**  
**FIDUCIAIRE|SUISSE section vaudoise, p.a. mafidu.com fiduciaire SA Nicole Devallonné,**  
 Rte de Moudon 7, 1410 Thierrens  
 ou par email : [formation@fiduciairesuisse-vd.ch](mailto:formation@fiduciairesuisse-vd.ch) Renseignements : 079 671 10 12